

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 41e SÉANCE

Président : M. ABÉLIAN (Arménie)

puis : M. AHOUNOU (Côte d'Ivoire)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉGIME DES PENSIONS DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (suite)

Système intégré de gestion (suite)

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/53/SR.41
1er avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉGIME DES PENSIONS DES NATIONS UNIES (suite)
(A/C.5/53/3 et A/C.5/53/L.15)

Projet de résolution A/C.5/53/L.15

1. M. AHOUNOU (Côte d'Ivoire), présentant le projet de résolution A/C.5/53/L.15, dit que ses auteurs ont scrupuleusement tenu compte des recommandations des rapports du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/53/9 et Add.1) ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/53/511 et A/53/696).
2. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur l'arrangement révisé du partage des coûts entre l'Organisation des Nations Unies et la Caisse proposé dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/53/9, par. 154 à 166) et approuve le projet de résolution (sect. V, par. 2) qui aurait pour effet de diminuer les coûts mentionnés dans le document A/C.5/53/3 (par. 15) concernant les incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité.
3. Le projet de résolution A/C.5/53/L.15 est adopté.
4. M. ORR (Canada), se référant à la section VII, paragraphe 4, du projet de résolution, dit que son pays n'approuve pas, en principe, qu'un membre du personnel puisse prétendre au versement d'une pension de la Caisse et accepter simultanément une offre d'emploi du même employeur. La législation fédérale du Canada interdit une telle pratique, qui viole également l'accord négocié avec l'Organisation mondiale du commerce. Dans un souci de transparence et d'équité dans l'ensemble du système, son Gouvernement espère que la Caisse examinera cette question et éliminera une telle pratique à l'avenir.
5. Le PRÉSIDENT propose que la Commission décide de recommander à l'Assemblée générale que, si elle approuve le projet de résolution A/C.5/53/L.15, le montant des dépenses inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 diminuera de 625 400 dollars, comme il est indiqué au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/53/3).
6. Il en est ainsi décidé.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (suite) (A/53/7/Add.8
et A/53/693)

7. M. ATIYANTO (Indonésie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se déclare préoccupé par le taux élevé de vacances de poste observé en 1998 et rappelle la position de l'Assemblée générale selon laquelle un taux élevé de vacances de poste gêne l'exécution des programmes et des activités prescrites tout en rendant le processus budgétaire moins transparent et la gestion des ressources humaines plus difficile. Le taux de vacances de poste ne

/...

devrait pas être utilisé pour obtenir des économies budgétaires. Le Groupe prie donc le Secrétariat de fournir des justifications détaillées par écrit pour ce taux élevé de vacances de poste ainsi qu'une ventilation détaillée des postes vacants dans tous les titres du budget de 1998. Il souhaite également être informé de l'incidence de ce taux élevé de vacances de poste sur l'exécution des programmes et des activités approuvés en 1998.

8. Le Groupe estime que le montant de 25,9 millions de dollars de diminution des dépenses prévues du fait du taux élevé de vacances de poste devrait servir à réduire le niveau du budget. De plus, le montant des dépenses prévues supplémentaires évaluées à environ 47 millions de dollars, qui n'a pas été calculé dans le rapport sur l'exécution du budget-programme, devrait s'ajouter au montant des ressources figurant dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme et devrait être traité séparément par l'Assemblée générale conformément aux dispositions de la résolution 41/213.

9. Le Groupe des 77 et la Chine souhaiteraient également avoir des informations détaillées par écrit sur la répartition des ressources entre les divers services au titre de la section 1B.4 du rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies (A/52/303) ainsi que des informations sur toute directive qui pourrait exister pour l'utilisation de ressources dans cette section. Le Groupe souhaite en particulier des informations sur l'appui à fournir au Président de l'Assemblée générale. Les ressources prévues pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale devraient être utilisées en consultation avec le Président, lequel devrait être habilité à utiliser le montant correspondant au niveau de ressources approuvées par l'Assemblée générale.

10. M. WATANABE (Japon) regrette le taux élevé de vacances de poste en 1998 et n'est pas satisfait par les explications fournies au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général (A/53/693), car ce qui importe ce sont des résultats tangibles et non des excuses.

11. En ce qui concerne les mesures à prendre par l'Assemblée générale pour le montant approximatif de 47 millions de dollars de dépenses prévues supplémentaires, sa délégation estime que ces dépenses devraient être prises en considération lors de l'examen des estimations révisées.

12. Mme SHEAROUSE (États-Unis d'Amérique) dit que le premier rapport sur l'exécution du budget-programme montre que le Secrétaire général a été en mesure de réaliser tous les programmes et toutes les activités prioritaires dans le cadre du niveau actuel des crédits ouverts, qui est de 2 532 300 dollars. Sa délégation note cependant que les estimations révisées ne tiennent pas compte des augmentations potentielles et que l'effet combiné des fonds supplémentaires non inclus dans le rapport sur l'exécution du budget-programme pourrait amener le niveau révisé du budget de 1998-1999 beaucoup plus près du total approuvé. Sa délégation estime que les activités approuvées doivent être exécutées dans le cadre du budget de 2 532 300 dollars qui a été approuvé en décembre 1997. Ce montant ne peut pas être remis en question.

13. Sa délégation estime pour terminer que le coût de la session extraordinaire du Comité des contributions devrait être couvert par une réduction équivalente

de la longueur des sessions ordinaires du Comité. Elle ne voit donc pas de nécessité pour une ouverture de crédits supplémentaires.

14. M. PARK HAE-YUN (République de Corée) dit que sa délégation approuve la méthode utilisée pour réévaluer les incidences des fluctuations des taux de change, car elle est conforme aux recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif. Elle espère que les ajustements apportés à la suite de l'expérience acquise en 1999 seront repris dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

15. Sa délégation est préoccupée par le fait le taux de vacances de poste en 1998 ait été supérieur à 10 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Les explications données dans le rapport du Secrétaire général ne sont pas convaincantes, compte tenu des taux de vacances constamment élevés maintenus au cours des ans. Sa délégation souhaite rappeler qu'elle n'est pas d'avis que le taux de vacances de poste soit utilisé pour obtenir des économies budgétaires. Elle approuve cependant le montant révisé des dépenses prévues tel qu'il est présenté dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme.

16. M. KUZNETSOV (Fédération de Russie) dit que sa délégation approuve les conclusions et observations du rapport du Comité consultatif (A/53/7/Add.8). Il estime que le taux de vacances de poste ne devrait pas servir à obtenir des économies budgétaires, mais qu'il peut être un instrument de calcul du budget. Les informations complémentaires fournies par le Secrétariat et mentionnées au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif amènent sa délégation à espérer que le Secrétariat utilisera également cette méthode et qu'en 1999, la situation concernant le taux des vacances de poste se normalisera progressivement.

17. Il est important de noter que le rapport sur l'exécution du budget-programme ne mentionne pas un certain nombre d'augmentations de dépenses prévues, notamment pour les missions politiques, d'un montant total d'environ 47 millions de dollars. Si l'on s'en tient aux procédures budgétaires, ces dépenses supplémentaires devraient être examinées séparément par la Commission et c'est après cela que le niveau des crédits ouverts devrait être corrigé sur la base des décisions prises. Sa délégation estime que la Commission devrait examiner en priorité les dépenses prévues supplémentaires et que la base de ressources pour 1998-1999 devrait être corrigée en conséquence.

18. M. DAUSA CÉSPEDES (Cuba) dit que les montants révisés des dépenses au titre du chapitre du budget-programme relatif aux dépenses sont estimés à environ 2,5 milliards de dollars dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, par. 5); cela représente une diminution de 48,2 millions par rapport au montant initial des crédits à ouvrir. Il est normal que l'inflation et les fluctuations du taux de change provoquent un ajustement à la baisse, mais sa délégation est extrêmement préoccupée par le fait que ce montant de 25,9 millions de dollars de réduction provient du taux élevé de vacances de poste et que ces taux sont délibérément maintenus à un niveau plus élevé que le niveau approuvé pour réaliser des économies. Il n'y a actuellement aucun moyen de connaître l'incidence que cette décision administrative aura sur l'exécution du programme. Sa délégation prie le Secrétariat d'élaborer une évaluation écrite de l'incidence des vacances de poste sur les montants en baisse donnés pour les salaires et les dépenses communes de personnel à l'annexe II du premier rapport

/...

sur l'exécution du budget-programme, et d'inclure ces évaluations détaillées dans les futurs rapports sur l'exécution du budget-programme.

19. Sa délégation estime que les économies d'un montant de 25,9 millions de dollars qui ont été obtenues devraient être transférées au Compte pour le développement et que toute dépense supplémentaire découlant de décisions futures de l'Assemblée générale et non incluse dans le rapport sur l'exécution du budget-programme devrait être financée conformément à la procédure énoncée dans la résolution 41/213, ce qui entraînerait un accroissement du montant total des dépenses prévues. Il convient par ailleurs de rappeler que les montants estimatifs de dépenses découlant de décisions du Conseil économique et social n'ont pas encore été approuvés.

20. M. SCHLESINGER (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci rappelle sa position selon laquelle le taux de vacances de poste peut être utilisé pour calculer le budget, mais pas pour obtenir des économies budgétaires. Cette position a été confirmée par la résolution 52/220 de l'Assemblée générale. Il apparaît clairement au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général (A/53/693) que, étant donné qu'il n'y a pas eu de restriction arbitraire sur le recrutement, le taux de vacances de poste est une conséquence et non une cause. Il est cependant toujours nécessaire d'améliorer la rapidité des procédures de recrutement pour éviter des taux aussi élevés de vacances de poste à l'avenir. L'Union européenne a œuvré dans ce sens au titre du point 122 de l'ordre du jour concernant la gestion des ressources humaines.

21. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que le taux de vacances de poste n'est pas utilisé pour obtenir des économies et que le Secrétariat n'a pas délibérément maintenu un taux élevé de vacances de poste au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Au 1er janvier 1998, il a autorisé tous les postes que l'Assemblée générale a approuvés pour l'exercice biennal 1998-1999 et il n'y a eu aucune restriction sur le recrutement. Il est regrettable qu'il y ait un taux de vacances de poste de 10 %; la solution réside sans doute dans l'allègement et la simplification des procédures.

Système intégré de gestion (suite) (A/53/7/Add.7, A/53/573 et A/53/662)

22. Le PRÉSIDENT rappelle que, à la 37ème séance de la Commission, le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Président du Comité consultatif ont présenté le dixième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (A/53/573) ainsi que le rapport du Comité consultatif (A/53/7/Add.7). La Commission a alors décidé de reporter l'examen du rapport en attendant la parution dans toutes les langues de la note du Secrétaire général transmettant une étude prospective du Système intégré de gestion réalisée par des experts indépendants (A/53/662). Ce document vient de paraître et la Commission en est saisie pour examen.

23. Il rappelle que, au paragraphe 11 de sa résolution 52/277, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne de procéder à une analyse approfondie des raisons de l'augmentation des coûts et de présenter un rapport sur cette question à l'Assemblée générale avant la fin de la partie principale de sa cinquante-troisième session. La date prévue de présentation de ce rapport, indiquée dans le document A/C.5/53/L.1/Rev.1, est janvier 1999 et cette date n'a pas été

/...

modifiée. Il propose que la Commission examine cette question au cours de consultations officielles afin de décider de la marche à suivre.

24. M. SCHLESINGER (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays associés suivants : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie et en outre de l'Islande et de la Norvège, déclare que, compte tenu de l'importance qu'il y a à obtenir une mise en œuvre efficace du Système intégré de gestion (SIG), il approuve les vues et recommandations du Comité consultatif (A/53/7/Add.7) concernant les rapports (A/53/573 et A/53/662). Il est particulièrement heureux que l'étude prospective des experts indépendants sur le SIG (A/53/662) ait été menée à bien rapidement et se félicite de la conclusion des experts selon laquelle le SIG est un système bien conçu et robuste. L'intégration réussie du système à des logiciels commerciaux a réduit le temps et les coûts de la mise au point et le montant des investissements est raisonnable par rapport aux résultats obtenus.

25. Il est heureux de constater que la principale recommandation du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/52/755) a été appliquée et qu'un calendrier a été mis en place pour la mise en œuvre des dernières recommandations. Il attache une importance particulière aux mesures prises pour que le système soit adapté au passage à l'an 2000. Il approuve les conclusions et recommandations des experts indépendants. Il estime en particulier que les utilisateurs du système dans l'Organisation doivent être impliqués dans la définition des besoins et la mise en œuvre du système en fonction de leurs besoins. Le prochain rapport intérimaire devrait fournir des détails sur les mesures prises pour promouvoir ce processus.

26. Un système informatique de gestion normalisé au niveau interne pour toutes les entités du système des Nations Unies serait plus rentable pour les États Membres. À cet égard, le mécanisme interinstitutions pour l'exploitation de la maintenance du SIG recommandé par les experts serait utile pour déterminer le propriétaire du SIG en fin de compte et constituerait une instance appropriée pour la mise au point d'applications sur le terrain. Il félicite l'équipe du SIG pour avoir réussi à mettre au point le système en dépit des ressources limitées dont elle disposait et il approuve la demande de ressources additionnelles du Secrétaire général pour appliquer le système hors Siège.

27. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) dit que la résolution 52/227 de l'Assemblée générale montre clairement que les experts indépendants doivent présenter leur rapport à l'Assemblée générale. Il demande quand le rapport a été présenté à la Commission et pourquoi le Secrétariat n'a pas encore commencé à appliquer les recommandations des experts indépendants.

28. Le PRÉSIDENT dit que, à la 37ème séance, le Secrétaire général adjoint à la gestion a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le rapport des experts indépendants.

29. M. NIWA (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) dit que les experts indépendants ont travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat et que celui-ci est tenu de suivre un calendrier; il a donc appliqué les recommandations qui devaient figurer dans le rapport des experts indépendants à présenter à l'Assemblée générale. Référence a été faite à l'importance qu'il y a à déterminer les propriétaires du système et à faire du Système de gestion

intégrée le noyau du service de communication de l'avenir. Les recommandations doivent être examinées d'urgence et c'est la raison pour laquelle le Secrétariat a fait une réponse officielle.

30. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) dit qu'il est important pour l'harmonie de fonctionnement de la Commission que les procédures adéquates soient respectées. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a parlé de l'étude des experts indépendants comme si elle existait déjà; tant que celle-ci ne sera pas présentée officiellement à l'Assemblée générale, elle ne peut pas servir de référence à un débat.

31. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) dit que sa délégation est profondément préoccupée par le fait que les recommandations contenues dans un rapport demandé par l'Assemblée générale qui n'a pas encore été présenté officiellement soient appliquées officiellement par le Secrétariat sans l'approbation de l'Assemblée générale. Il est urgent que la Commission examine ce genre de situation dans le contexte de ses procédures de travail.

32. Le PRÉSIDENT demande si la Commission souhaite que le Secrétaire général adjoint à la gestion présente officiellement le rapport.

33. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) dit que le but de sa délégation est de corriger une anomalie; la Commission est pressée par le temps. L'étude des experts indépendants ne peut cependant être présentée que par ses auteurs et non par le Secrétaire général.

34. Le PRÉSIDENT rappelle que, au paragraphe 12 de sa résolution 52/227, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de demander à un groupe d'experts indépendants de faire une étude et de présenter un rapport à l'Assemblée générale, avec ses propres observations.

35. M. SIAL (Pakistan) dit que, au paragraphe 13 de sa résolution 52/227, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, lors de l'élaboration de son dixième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion, de tenir compte des principales observations du rapport de l'étude prospective des experts indépendants; il demande des éclaircissements sur la manière dont cette résolution est mise en œuvre.

36. Le PRÉSIDENT propose que l'examen de ce point de l'ordre du jour soit reporté à une séance ultérieure; la Commission l'abordera à nouveau lorsqu'elle aura reçu des éclaircissements complémentaires de la part du Secrétariat.

37. Il en est ainsi décidé.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 (suite)
(A/53/16 (deuxième partie, chap. II), A/53/220* et A/53/718 et Corr.1)

38. M. DAUSA CÉSPEDES (Cuba) dit que des décisions budgétaires motivées par des raisons politiques constituent un écart grave par rapport aux procédures établies par la résolution 41/213, même si elles sont adoptées par consensus.

/...

Les coupes budgétaires arbitraires adoptées dans la résolution 50/214, la manière dont les missions de maintien de la paix en Haïti et au Guatemala ont été financées et les restrictions imposées sur l'utilisation du Fonds de réserve constituent les points litigieux.

39. Aux termes du présent point de l'ordre du jour, il conviendrait de procéder à une analyse approfondie de l'incidence et du respect du processus budgétaire décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, de façon que celle-ci puisse prendre des mesures correctives ou, le cas échéant, décide d'abandonner les procédures établies pour sortir d'un cercle vicieux qui nuit tant à l'exécution des programmes qu'à la crédibilité de l'Organisation.

40. L'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/53/220*) n'est pas conforme aux procédures correctes. Il propose que le montant estimatif des ressources soit diminué de 20 millions de dollars relatifs aux économies prévues en contrepartie, chiffre qui correspond de manière étonnante au montant estimatif des ressources nécessaires aux activités/manifestations prévues et/ou mandatées. Il faudrait au contraire utiliser la réduction proposée pour compenser la croissance du budget. Les activités nouvelles devraient être absorbées, ce qui viole le principe selon lequel des ressources doivent être affectées à toutes les activités prescrites. En fait, cela suppose l'application du principe de la croissance zéro qui n'a jamais été approuvé par l'Assemblée générale ni par les États Membres. La résolution à adopter sur ce point de l'ordre du jour doit spécifier clairement la position des États Membres sur la question de la croissance budgétaire. Il prie le Secrétariat d'expliquer la base de l'estimation concernant les économies prévues en contrepartie et de fournir des informations sur les mesures à prendre pour renforcer l'efficacité. Il aimerait également avoir une explication sur la relation entre ces économies et celles qui doivent être transférées au Compte pour le développement. Il approuve la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les 20 millions de dollars en question soient inclus dans l'estimation préliminaire des ressources.

41. Un deuxième problème auquel il convient de s'intéresser est le fait que la croissance prévue de tous les postes de dépense (A/53/220*, annexe) n'est pas conforme aux priorités énoncées dans la résolution 51/219.

42. Le Comité consultatif a pris une position purement politique quand il a estimé que les missions politiques spéciales devraient être incluses dans les estimations préliminaires (A/53/718, par. 9 et 10) en raison des difficultés financières provoquées par le pays versant la contribution la plus forte. Les États Membres qui, tout comme Cuba, croient encore en l'esprit de la résolution 41/213 doivent faire un choix difficile entre les politiques d'absorption budgétaire qui supposent une stratégie de croissance zéro, à laquelle ils sont opposés, et l'inclusion de montants donnés dans les estimations préliminaires, en violation de la résolution 41/213. Si un consensus se dégage en faveur de l'inclusion de 112 millions de dollars pour des missions politiques spéciales dans les estimations préliminaires, sa délégation n'y sera pas opposée à condition que, dans sa résolution, la Commission prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation complète des incidences de la résolution 41/213 et la présente dans un rapport à soumettre au cours de la présente session.

/...

43. Il est indispensable que les directeurs de programme fassent preuve d'une plus grande transparence dans l'élaboration de l'esquisse budgétaire proposée et participent plus étroitement si l'on veut que le niveau des ressources proposées corresponde aux besoins réels de l'Organisation. Il souhaiterait donc avoir des informations sur la participation des directeurs de programme à l'élaboration de l'esquisse.

44. M. GJESDAL (Norvège) réaffirme l'appui de son pays pour le principe et la pratique de l'établissement de budgets-programmes à l'Organisation des Nations Unies. L'établissement préliminaire de plafonds budgétaires et l'absorption de toutes les dépenses additionnelles au moyen d'économies prévues en compensation n'ont rien à voir avec ce système. L'esquisse budgétaire est un instrument de planification et non une camisole de force numérique.

45. Sa délégation trouve par ailleurs que l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 est peu satisfaisante dans plusieurs domaines : l'esquisse implique une croissance réelle négative et même une croissance nominale négative; elle laisse sans réponse la question du financement des missions politiques spéciales; elle compte sur des économies non précisées pour financer les mandats existants concernant la convocation de conférences importantes et de sessions extraordinaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001; enfin, les estimations préliminaires estimatives ne révèlent aucun effort pour compenser le financement en permanence insuffisant d'activités essentielles concernant le maintien de la paix, les droits de l'homme et les questions humanitaires.

46. L'objectif de la réforme n'est pas d'obtenir une réduction du budget, mais d'améliorer la capacité de l'Organisation et d'augmenter les produits de ses programmes. La présentation de l'esquisse budgétaire laisse cependant supposer que des politiques budgétaires rigides sont devenues un objectif en elles-mêmes. La diminution des ressources permettant de financer les missions spéciales, par exemple, a pour seul résultat de donner l'impression que ce que l'on cherche, c'est à faire des économies théoriques.

47. La diplomatie préventive et le maintien de la paix sont des activités extrêmement rentables pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa délégation regrette donc qu'aucune mesure n'ait été prise concernant la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les ressources nécessaires aux missions politiques spéciales soient incluses dans l'esquisse. Le financement de ces activités ne devrait plus dépendre des fluctuations des taux de change et l'Organisation ne devrait pas non plus compter sur des ressources dégagées par un taux de vacances de poste malsain au Secrétariat. En d'autres termes, un crédit de 110 millions de dollars aux taux révisés de 1998-1999, comme l'a proposé le CCQAB, devrait être inclus dans l'esquisse pour des missions politiques spéciales. Les dépenses supplémentaires seront financées conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

48. Sa délégation est surprise de la suggestion figurant dans l'esquisse budgétaire et selon laquelle le financement des conférences et des sessions extraordinaires des Nations Unies prescrites par l'Assemblée générale devrait être obtenu au moyen d'économies de compensation. La Norvège attache une grande importance à ces conférences et à ces sessions extraordinaires et estime que

leur financement doit être assuré dans l'esquisse budgétaire sans recours à des économies éventuelles.

49. La délégation norvégienne estime depuis longtemps que, dans toute la mesure possible, les ressources nécessaires au Siège pour les activités de maintien de la paix devraient être financées au moyen du budget ordinaire. Le niveau de ressources envisagé dans l'esquisse budgétaire implique cependant qu'un nombre considérable de fonctionnaires s'occupant de fonctions vitales continuerait à être financé au titre du Compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Une plus grande proportion de coûts relatifs au personnel pour les activités importantes menées dans le domaine des droits de l'homme et des affaires humanitaire devrait être également financée au titre du budget ordinaire.

50. Le recours croissant à un financement extrabudgétaire et au budget des activités de maintien de la paix pour réaliser des activités prioritaires de l'Organisation qui, normalement, devraient être financées au titre du budget ordinaire constitue une tendance déplorable et rend plus difficile la planification et la gestion. Les activités prioritaires ne devraient pas dépendre de contributions volontaires.

51. Le taux de croissance du budget de l'Organisation n'est pas une question de principe pour la Norvège. Dans certains cas, il faut permettre une croissance réelle du budget. La normalisation du financement de certaines activités prioritaires est une justification évidente pour toute croissance de ce genre. D'une manière plus générale, le budget de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être une activité abstraite, mais correspondre aux réalités mondiales actuelles.

52. M. Ahounou (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

53. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande), prenant la parole également au nom des délégations australienne et canadienne, dit que, pour que l'esquisse budgétaire constitue un instrument utile de planification, elle doit représenter une prévision réaliste des besoins financiers de l'Organisation. Elle regrette donc l'absence, dans l'esquisse budgétaire proposée par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2000-2001, de tout crédit pour des missions spéciales déjà prévues; l'omission de ces crédits n'est pas compatible avec une méthode saine de planification et de contrôle budgétaires. Elle estime cependant, comme le CCQAB, que seuls les coûts des missions qui doivent être prolongées ou approuvées au cours de l'exercice biennal devraient être inclus dans l'esquisse budgétaire. La procédure habituelle s'appliquerait alors à toute mission imprévue qui pourrait devenir nécessaire au cours de l'exercice biennal. Ces modifications de l'esquisse sont parfaitement conformes aux décisions antérieures de l'Assemblée générale qui reconnaissent que la méthode d'élaboration de l'esquisse doit être encore améliorée et que l'ensemble de cette activité doit être réalisé avec souplesse. Les missions spéciales devrait donc être incluses dans l'esquisse en tant que mesures logiques et nécessaires pour améliorer le processus.

54. Elle ne partage pas l'avis du CCQAB selon lequel les économies de compensation d'un montant de 20 millions de dollars ne devraient pas être utilisées dans l'esquisse pour contrebalancer de nouvelles activités prescrites.

/...

Des gains modestes d'efficacité peuvent être obtenus dans le cadre des gains normaux de productivité que tout budget de cette dimension devrait pouvoir obtenir avec une gestion moderne efficace.

55. Pour terminer, la résolution 41/213 de l'Assemblée générale décrit un processus et non une philosophie pour l'établissement du niveau du budget. Il incombe aux États Membres de déterminer collectivement le niveau réel du budget pour chaque exercice biennal sur la base de la situation économique et politique. La crise financière qui touche actuellement de nombreux États Membres constitue une bonne raison pour l'Organisation des Nations Unies de continuer à vivre dans le cadre de ses moyens et de ne pas s'écarter des niveaux actuels du budget.

56. Mme CARDOZE (Panama), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit qu'elle appuie totalement la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle est préoccupée de noter que, du fait des difficultés financières de l'Organisation, les fonds et les ressources réservés aux opérations de maintien de la paix continuent à être utilisés pour financer des activités qui devraient être normalement financées au titre du budget ordinaire. De la sorte, du fait que des États Membres qui versent une contribution sous forme de forces et de matériel, ne sont pas remboursés, ils financent donc une part disproportionnée du budget ordinaire.

57. L'esquisse budgétaire proposée devrait être conforme aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Le budget proposé devrait être ajusté pour tenir compte des mandats énoncés dans le plan à moyen terme et non vice versa. L'esquisse proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 va au-delà des dispositions de la résolution 41/213, car elle contient un montant de 13,1 millions de dollars pour le Compte pour le développement, alors même que la Cinquième Commission examine actuellement le mécanisme de financement du Compte et que l'Assemblée générale n'a pas encore pris de décision sur une question aussi controversée que la durabilité du Compte. Elle est frappée par le fait que le montant proposé du budget, qui est de 2,5 % inférieur à celui du budget actuel, comprend un montant supplémentaire de 900 000 dollars pour le contrôle et une réduction de 1,1 million de dollars des ressources pour l'information.

58. Le mode de financement des missions politiques spéciales n'est pas satisfaisant. Des ressources devraient être allouées à des activités une fois que l'esquisse a été approuvée; du fait que ce principe n'a pas été observé par le passé, il a fallu des négociations complexes pour financer ces activités. Elle demande des éclaircissements sur le paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général (A/53/220*), dans lequel il déclare pouvoir trouver 20 millions de dollars d'économies. Elle se demande d'où ces économies pourront venir et pourquoi elles ont été déduites directement dans les calculs de l'estimation finale au lieu d'être allouées au Compte pour le développement. Elle demande également pourquoi l'Assemblée du millénaire, qui relève de l'ordre du jour de la réforme du Secrétaire général, n'a pas été mentionnée au paragraphe 6 concernant le financement des grandes conférences et des sessions extraordinaires. Bien que l'Assemblée du millénaire coïncide avec la session ordinaire de l'Assemblée générale, elle se demande si le financement des réunions préparatoires et des autres activités liées à cette manifestation a été prévu dans l'esquisse.

59. Le Groupe de Rio est préoccupé par le contexte économique international dans lequel l'esquisse a été présentée. Il est particulièrement frappant de voir les modifications importantes du taux du dollar des États-Unis par rapport au franc suisse et au schilling autrichien. De plus, les taux d'intérêt des monnaies le plus souvent investies ont baissé considérablement; cela signifie que l'intérêt perçu sur les dépôts en banque de l'Organisation baissera. Dans ce cas, il est peu probable que l'Organisation puisse réaliser des économies sur la base des taux de change et il serait utile d'estimer plus attentivement les ressources qui seront nécessaires pour financer toutes les activités autorisées par l'Assemblée générale.

60. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) se dit persuadé que la Commission acceptera, pour le budget proposé pour l'exercice biennal à venir, un montant général en dollars qui permettra à l'Organisation de s'acquitter de toutes ses tâches importantes tout en restant au niveau du budget actuel. Il est satisfait de voir que les estimations contenues dans l'esquisse budgétaire proposée prévoient des augmentations légères des ressources affectées aux activités prioritaires telles que le développement, les droits de l'homme, les affaires humanitaires et le contrôle interne. Au moment où de nombreux pays, en particulier les pays en développement, éprouvent des problèmes économiques graves, il est important de marquer sa solidarité avec leurs difficultés à faire face au fardeau accru du versement des quotes-parts à l'Organisation des Nations Unies.

61. Il est regrettable de noter que l'esquisse ne comporte pas le coût estimatif d'un certain nombre de missions politiques renouvelables relatives à la paix et à la sécurité, dont le montant s'élève à 112 millions de dollars pour l'exercice biennal à venir. Il est inconcevable qu'une esquisse budgétaire préliminaire n'ait pas tenu compte des coûts estimatifs d'activités dans un des domaines d'action prioritaires de l'Organisation. Il partage donc l'opinion du Secrétaire général sur la nécessité de trouver des moyens pour inclure dans le budget proposé des ressources pour ces missions.

62. En ce qui concerne le Fonds de réserve, il prie le Secrétariat de donner des informations sur l'évolution du fonds au cours des cinq dernières années et il prie le Comité consultatif d'expliquer pourquoi il a approuvé le niveau proposé. Sa délégation continue à estimer que les dépenses additionnelles dépassant le niveau convenu du budget devraient être financées grâce à des économies obtenues par des gains d'efficacité et contrebalancées dans le budget actuel notamment par l'élimination de programmes marginaux ou obsolètes. Il se félicite de l'indication selon laquelle des gains d'efficacité devraient permettre de réaliser des économies de 20 millions de dollars ainsi que des recommandations récentes du Comité du programme et de la coordination visant à renforcer l'application des règles de planification et de budgétisation, en particulier celles qui concernent l'évaluation des activités du programme en vue de déterminer leur efficacité et leur pertinence.

63. Son Gouvernement estime que le niveau général de l'esquisse budgétaire proposée ne doit pas dépasser celui du budget actuel. Il ne peut pas y avoir de marge de manœuvre dans ce domaine, car les difficultés majeures du budget de son propre pays l'empêcheraient de financer une augmentation des quotes-parts pour l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La réforme en cours et les efforts de restructuration et le contrôle permanent par

/...

les directeurs de programme et les organes de contrôle des activités de l'Organisation devraient cependant permettre de déterminer les économies qu'il est possible de réaliser sans incidence négative pour la mise en œuvre de l'ensemble des programmes prescrits.

64. M. KUZNETSOV (Fédération de Russie) dit que sa délégation estime que l'esquisse budgétaire sert de guide pour le niveau des ressources lors de l'élaboration du prochain budget-programme et n'a donc qu'une valeur préliminaire indicative. Il prend note des estimations préliminaires des ressources pour l'exercice biennal 2000-2001.

65. Cette esquisse ne contient pas de crédits pour l'extension possible du mandat de missions politiques spéciales existantes. En dépit des propositions du Secrétaire général et de la claire recommandation du Comité consultatif dans son rapport (A/52/7/Add.2), l'Assemblée générale n'a pas pris de décision sur cette question. Une analyse sur l'exécution du budget-programme au cours des dernières années, en particulier en ce qui concerne l'apparition de besoins imprévus pour les missions spéciales, démontre l'intérêt de la proposition du Secrétaire général énoncée dans le document A/C.5/51/57 et selon laquelle les besoins prévus pour les missions politiques spéciales devraient être inclus dans l'esquisse budgétaire. La délégation russe appuie sans réserve la position exprimée par le Comité consultatif au paragraphe 5 de son rapport (A/53/718).

66. Quant à la question de l'exclusion dans l'esquisse budgétaire de montants pour les économies de compensation, sa délégation partage entièrement l'avis du Comité consultatif et estime qu'il conviendrait de juger des résultats des efforts pour parvenir à une utilisation plus efficace des ressources dans le cadre de rapports sur l'exécution du budget ou dans le budget-programme proposé, en indiquant la nature des économies et les postes de dépense où elles avaient été réalisées. Sa délégation estime également que le Secrétaire général, sans nécessairement indiquer la source précise des économies proposées, devrait présenter à l'Assemblée générale, en même que les estimations préliminaires, des prévisions strictement préliminaires concernant les économies de compensation.

67. Sa délégation appuie la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le niveau du Fonds de réserve soit maintenu à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire totale pour la première esquisse et partage l'avis du Secrétaire général concernant la nécessité de respecter les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale.

68. Mme CHEN YUE (Chine) dit que le budget-programme proposé ainsi que l'esquisse budgétaire proposée devraient être fondés sur la nécessité de prévoir des ressources adéquates pour les programmes et les activités prescrits de l'Organisation. Le montant total proposé dans l'esquisse ne devrait pas être considéré comme un chiffre définitif, mais devrait être ajusté pour tenir compte des besoins réels. Elle appuie les vues et les recommandations du Comité consultatif concernant le montant de 20 millions de dollars d'économies de compensation inclus dans l'esquisse budgétaire (A/53/718, par. 7). Ce montant ne devrait pas être inclus dans l'esquisse, non seulement parce qu'il n'y a aucun moyen d'être sûr que les économies seront réellement réalisées, mais également parce que toute économie résultant de mesures d'efficacité doit être transférée au Fonds pour le développement.

69. Sa délégation examinera la proposition du Secrétaire général selon laquelle les dépenses prévues pour les missions politiques spéciales doivent être incluses dans le budget-programme. Cette méthode permettrait de répondre plus rapidement aux besoins futurs de mettre sur pied de telles missions et rendrait l'esquisse plus complète et plus transparente.

70 Elle estime pour terminer que les domaines prioritaires énumérés dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 devraient figurer dans le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2000-2001. Les ressources pour les activités de développement devraient être accrues.

71. M. KABIR (Bangladesh) dit que, étant donné que l'esquisse budgétaire proposée n'est qu'une indication provisoire des ressources qui seront probablement nécessaires au cours de l'exercice biennal à venir, elle ne devrait pas être considérée comme une norme; les allocations de ressources devraient plutôt être fondées sur la nécessité de réaliser pleinement tous les programmes et toutes les activités prescrits. L'esquisse ne devrait être en aucune manière utilisée pour réduire le niveau du budget proposé. De plus, le financement des programmes de l'Organisation des Nations Unies dépend en fin de compte de la manière dont les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières au titre de la Charte.

72. Il approuve la proposition d'augmentation des crédits pour la coopération internationale et régionale pour le développement, mais il est néanmoins préoccupé par la proposition d'une augmentation des crédits pour un domaine qui ne constitue pas une des priorités du plan à moyen terme. Comme les réformes réalisées au sein de l'Organisation des Nations Unies devraient être accompagnées d'efforts pour améliorer l'image de l'Organisation dans le monde, davantage de ressources devraient être consacrées au Département de l'information. La plus grande partie de ces ressources devrait être utilisée sur le terrain pour renforcer les centres d'information des Nations Unies. Le cas échéant, l'efficacité de ces centres devrait être évaluée.

73. En ce qui concerne le montant de 20 millions de dollars d'économies de compensation prévu par le Secrétaire général, il approuve les observations figurant au paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif (A/53/718). La proposition selon laquelle des crédits devraient être ouverts au titre du budget ordinaire pour les missions spéciales est intéressante, car elle permet d'assurer que d'autres programmes prescrits ne seront pas affectés. Pour terminer, en ce qui concerne le niveau général de l'esquisse budgétaire proposée, la recommandation figurant au paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif mérite considération.

74. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit qu'une réponse écrite à la demande, faite par un certain nombre de délégations, d'éclaircissements sur les 20 millions de dollars mentionnés aux paragraphes 6 et 7 du rapport du Secrétaire général (A/53/220*) sera présentée prochainement. La demande de la délégation des États-Unis qui souhaite des informations rétrospectives sur l'utilisation du Fonds de réserve sera traitée au cours des consultations officielles.

La séance est levée à midi.